

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

Avis public est, par les présentes, donné par monsieur Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le règlement numéro 199, dont l'objet est de modifier le règlement numéro 178, Règlement sur la perception d'une redevance aux fins de l'entretien et du développement d'équipements pour le développement économique local et le transport, afin d'augmenter le montant de redevance qui est perçu auprès des adultes non résidents lors de leur transport sur le traversier Peter-Fraser, a été adopté le 11 mars 2023 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE le règlement numéro 199 entre en vigueur à compter du 13 mars 2023 ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du dit règlement sur le site web de la Municipalité, www.ileverte-municipalite.com ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie sur demande.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce treizième jour de mars deux mille vingt-trois.



Le directeur général et greffier-trésorier,
Denis Cusson